



PB/EM – N° 2023/037

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20230328-2023\_037-DE

**VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2023**

**Publiée sur le site internet de la Commune le : 4 avril 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2023**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**Nombre de Conseillers Municipaux présents : 24**

**Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29**

**Présidente : Madame Blandine FREYER**

**Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET**

**Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – DARCY – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE – BAILLY RANCHIN – SALAZAR - MARCHETTI - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE OUANICH - JACQUET - DIGIER - VERILHAC -**

**Membres absents excusés : Mme SABRAN-LACROIX : pouvoir remis à Mme CITTADINO – Mme MERLE : pouvoir remis à M. DARCY – M. GAREL : pouvoir remis à M. VERD – M. MOCHET : pouvoir remis à M. BOSGIRAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme EMERY –**

**Objet : Classes vertes - Répartition de la subvention entre les écoles**

Lors du vote du Budget Primitif 2023, un montant de 15 000 € a été prévu pour assurer la participation qu'accorde la Commune pour l'organisation de sorties scolaires et de classes vertes.

Au regard des nombreux projets cette année, il est nécessaire d'établir des règles de répartition afin d'assurer un traitement équitable entre tous les élèves fréquentant les écoles de la Commune.

Dans ce cadre, je vous propose de fixer la participation de la Commune à 75 € par enfant dans la limite du budget fixé par le Conseil Municipal. Cette

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

*Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom*

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

participation ne pouvant être supérieure à la prise en charge réelle demandée aux familles.

Pour l'année 2023, l'école élémentaire Gilbert Billon a formulé une demande dans le cadre de l'organisation de classes vertes sur le thème de la nature à la montagne : à Notre Dame des Prés en Savoie, pour les CP, CE1, CE2, CP-CE1-CE2 soit 119 élèves au total. L'école élémentaire Village a pour projet de travailler autour de la biodiversité et souhaite partir en classe de découverte par l'intermédiaire de l'organisme « La Traverse » dans le Bessat (Loire). Cette initiative concerne les CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1 soit 77 élèves.

Afin d'accompagner ces beaux projets, je vous propose de prendre en charge la somme de 8 925 € pour l'école élémentaire Gilbert Billon et 5 775 € pour l'école élémentaire Village, correspondant à une participation de 75 € par élève, ce qui permettrait de diminuer le reste à charge des familles et d'ouvrir à tous les élèves la possibilité de participer aux sorties prévues pour un coût modéré.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **SUR PROPOSITION DU MAIRE**

**APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**FIXE** à 75 € par enfant le montant maximum de la participation accordée par la Commune pour des classes vertes, sous réserve que ce montant reste inférieur à la participation des familles.

**DIT** qu'en cas de demandes cumulées sur une même année excédant le budget prévu, une priorité sera donnée aux écoles n'ayant pas eu de projet l'année précédente, le reste du budget étant alors également réparti entre les autres écoles.

**DIT** que le montant total des aides attribuées ne peut dépasser les crédits inscrits au Budget de la Commune aux chapitre 65.

**DECIDE** d'accorder une subvention de 8 925 € à l'école élémentaire Gilbert Billon et de 5 775 € à l'école élémentaire Village, pour l'organisation des classes découvertes 2023.